



QUEVREVILLE LA POTERIE

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

ARRÊTÉ

N° 202550

Le Maire de la Commune de Quévreville la Poterie,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-3, R. 411-4, R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 modifiés, relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT

En raison du bon déroulement des Trails de la Poterie, le 20 septembre 2025, il convient de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits de 9h à 12h :

- Chemin du Vaudin
- Communale du Fresnay au chemin de Pîtres
- Hameau du Fresnay
- Rue du Fresnay
- Grande Rue entre la rue du Fresnay et le Chemin du Vaudin

Article 2 : La signalisation réglementaire sera implantée pour en informer les usagers.

Article 3 : Les dispositions des articles 1 ne s'appliquent pas aux dessertes locales, véhicules de secours et véhicule du service technique de la commune.

Article 4 : Ampliation sera adressée à Monsieur l'adjudant-chef de la gendarmerie de BOOS

Fait à Quévreville la Poterie, le 12 juin 2025
Le Maire

Benoît HUE

